

VOTRE RÔLE DE **PERSONNE PROCHE AIDANTE** À L'HÔPITAL

VOUS ÊTES UNE **PERSONNE PROCHE AIDANTE** SI :

- Votre proche a une incapacité temporaire ou permanente (p. ex. : mobilité limitée, difficulté à comprendre ou à retenir l'information, anxiété);
- Vous apportez un soutien significatif ou occasionnel à votre proche (p. ex. : aide aux soins personnels, soutien émotionnel).

**Et ce, peu importe son âge, son milieu de vie ou la nature de ses incapacités.¹*

Que devez-vous faire?

- Présentez-vous à l'accueil du poste infirmier pour vous identifier en tant que personne proche aidante.
- Identifiez une personne proche aidante **principale** et fournissez ses coordonnées à l'équipe de soins. Cette personne facilitera la communication entre l'entourage de votre proche et le personnel.

Collaborer au partage d'information entre votre proche et l'équipe de soins

- Partagez les informations sur son état de santé et toute situation qui vous préoccupe (médication habituelle, précautions particulières à prendre pour l'administration de soins, changement de comportement, etc.).
- Exprimez ses croyances, valeurs et préférences.
- Aidez votre proche à formuler les questions qu'il souhaite poser à l'équipe de soins et notez les réponses.

Pour vous aider à collaborer au partage d'information, consultez l'aide-mémoire disponible au santeestrie.qc.ca/proches-aidants.



¹ Adaptation de l'article 2 de la Loi visant à reconnaître et à soutenir les personnes proches aidantes.

Respecter les consignes de prévention et de contrôle des infections

- Désinfectez vos mains.
- Dans la chambre de votre proche, portez en tout temps les équipements de protection individuelle indiqués sur la porte.

Planifier le congé d'hospitalisation de votre proche

- Prévoyez l'endroit où il habitera lorsqu'il obtiendra son congé et le transport pour s'y rendre.
- Procurez-lui le nécessaire pour son retour à la maison (vêtements, objets personnels, etc.).

CONSULTER TOUTES LES
MESURES SANITAIRES
EN PLACE



Comment contribuer au bien-être de votre proche hospitalisé?

Avant tout, assurez-vous de valider avec l'infirmière ce que vous pouvez faire pour aider et ce qui est permis.

Favorisez le maintien de ses capacités

- Si possible, encouragez-le à assurer ses soins d'hygiène de base de façon autonome, comme se laver et s'habiller.
- Invitez-le à se lever et à faire de l'exercice.
- Tenez-lui compagnie lors de ses repas afin de rendre le moment agréable et de favoriser son appétit.
- Apportez-lui ses aliments préférés.
- Rappelez-lui de s'hydrater régulièrement.

Veillez à sa santé mentale et cognitive

- Apportez-lui des objets significatifs (photos, couverture, etc.) et du matériel pour se divertir.
- Aidez-le à utiliser la technologie pour communiquer avec ses amis et sa famille. Des tablettes électroniques sont disponibles sur les unités de soins. Faites-en la demande au personnel de soins.
- Si son état nécessite qu'il soit surveillé en tout temps, validez avec l'équipe de soins si vous pouvez assurer sa surveillance, selon votre souhait et vos disponibilités.

Des ressources pour vous aider

Votre bien-être compte aussi. Des ressources sont disponibles pour vous soutenir dans votre rôle de personne proche aidante.

- Pour de l'information supplémentaire sur votre rôle de personne proche aidante et l'accès aux milieux de soins et de services : **contactez la boîte vocale du 819 780-2220, poste 40444 ou consultez le santeestrie.qc.ca/proches-aidants.**
- Pour en savoir plus sur le rôle de personne proche aidante, tous milieux confondus, **consultez le Quebec.ca/PersonneProcheAidante.**

Appui
proches aidants

1 855 852-7784

ÉCOUTE • INFORMATION • RÉFÉRENCES

appui.org

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke

Québec



Révision et mise en page : Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, 2022

santeestrie.qc.ca | Février 2022 - 4-6-11208